

une exécution provisoire est-elle assortie d'un délai maximum de réalisation ?

Par **winreseau**, le **26/03/2020** à **10:01**

Bonjour,

La CNAV a été condamnée le 17 janvier 2020 à me verser des arriérés, plus des dommages et intérêts de 2500 €, le tout assorti d'une exécution provisoire.

La CNAV a fait appel depuis mais elle ne m'a toujours pas versé la somme de 7281 € demandée/

A-t-elle un délai pour le faire, 2 mois après !

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **26/03/2020** à **10:07**

bonjour,

en principe, si le premier tribunal a demandé l'exécution provisoire, l'appel n'est possible que si le jugement a été exécuté.

salutations